

Government Services

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada Canada Place/Place du Canada 10th Floor/10e étage 9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper Edmonton Alberta T5J 4C3

Bid Fax: (780) 497-3510

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Canada Place / Place du Canada 10th Floor /10e étage 9700 Jasper Ave / 9700 ave Jasper Edmonton Alberta T5J 4C3

· -					
Quais Modulaire					
Solicitation No N° de l'invitation			Date		
5P404-190613/A		2020-0)5-19		
Client Reference No N° de ro 5P404-190613	éférence du client	•			
GETS Reference No N° de re PW-\$PWU-005-11839	éférence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME		
PWU-9-42102 (005)					
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fi	n Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM			Mountain Daylight		
on - le 2020-06-30			Saving Time MDT		
F.O.B F.A.B.			•		
Plant-Usine: Destination	: ✓ Other-Autre:	7			
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	I	Buyer Id - Id de l'acheteur		
Virakorn, Matthew	ı		pwu005		
	ne	FAX N	o N° de FAX		
Telephone No N° de télépho	,,,,,				
Telephone No N° de télépho (780) 278-6153 ()		(780)	497-3510		
(780) 278-6153 () Destination - of Goods, Service	es, and Construction:	(780)	497-3510		
(780) 278-6153 () Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	es, and Construction:	(780)	497-3510		
(780) 278-6153 () Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Parks Canada	es, and Construction:	(780)	497-3510		
(780) 278-6153 () Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Parks Canada Box 299	es, and Construction:	(780)	497-3510		
(780) 278-6153 () Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Parks Canada	es, and Construction:	(780)	497-3510		
(780) 278-6153 () Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Parks Canada Box 299	es, and Construction:	(780)	497-3510		
(780) 278-6153 () Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Parks Canada Box 299	es, and Construction:	(780)	497-3510		
(780) 278-6153 () Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Parks Canada Box 299	es, and Construction:	(780)	497-3510		
(780) 278-6153 () Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Parks Canada Box 299	es, and Construction:	(780) 4	497-3510		
(780) 278-6153 () Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Parks Canada Box 299	es, and Construction:	(780) 4	497-3510		
(780) 278-6153 () Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service Parks Canada Box 299	es, and Construction:	(780) 4	497-3510		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ner au nom du fournisseur/
Signature	Date



N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID pwu005

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLE DES MATIÈRES

PARTI	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	BESOIN	
1.2	COMPTE RENDU	
1.3 1.4	SERVICE CONNEXION POSTEL	
	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.2 2.3	Présentation des soumissions	
2.4	Demandes de renseignements – en période de soumission	
2.5	LOIS APPLICABLES	5
PARTI	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTI	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1	Procédures d'évaluation	8
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTI	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTA	
PARTI	E 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.2	BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4 6.5	Durée du contrat	
6.6	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
6.7	PAIEMENT	
6.8	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.9 6.10	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRESLOIS APPLICABLES	
6.11		
6.12		
ANNE	XE « A »	14
BES	OIN	14
ANNEX	XE B	20
BASI	E DE PAIEMENT	20
ANNEX	XE « C »	21
DE LA	A PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	21
	FRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIOUE	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de l'invitation - Solicitation No.

5P404-190613/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

pwu005

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe « A » des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No.

5P404-190613/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

owu005

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: 60 jours Insérer: 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

BRU: Western Region Bid Receiving Unit (Edmonton)

Adresse: Place du Canada, pièce 1000, 9700, avenue Jasper, Edmonton (Alberta), T5J 4C3

Connexion postel : ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées <u>2003</u> ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

numéro de télécopieur : 780-497-3510

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion</u> <u>des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu:
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>,L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

• Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission financière (un (1) copie papier)

Section III: Attestations (un (1) copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID pwu005

5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Soumission financière Section I:

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Clauses du Guide des CCUA 3.1.3

Section II: **Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID pwu005

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0222T</u> (2014-06-26) Évaluation du prix-soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Clause du *Guide des CCUA* A0031T (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

pwu005

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No. N° de la modif - Amd. No. Id de l'acheteur - Buyer ID pwu005

5P404-190613/A

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5P404-190613 PWU-9-42102

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

Exigences relatives à la sécurité 6 1

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2

L'entrepreneur doit fournir deux (2) Quais modulaire conformément au besoin décrit à l'annexe « A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

Date de livraison 6.4.1

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 2020-08-28.

Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe « A » du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans les 12 mois de la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.3 Points de livraison

Prestation de l'exigence sera faite à point(s) de livraison précisé à l'annexe « B » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Matthew Virakorn

Titre: Agent d'Approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction: Quest

Place du Canada, 10e étage, 9700 ave Jasper, Edmonton, AB T5J 4C3 Adresse:

780-278-6153 Téléphone : Télécopieur : 780-497-3510

Courriel: matthew.virakorn@pwgsc-tpsgc.gc.ca

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID pwu005

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

À insérer à l'attribution du contrat

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représ	sentant de l'entrepreneur
Nom :	
Titre :	
Compagnie :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel ·	

6.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B – Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID pwu005

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.7.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.7.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

À insérer à l'attribution du contrat

6.8 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page
 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe « A », Besoin;
- d) Annexe « B », Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.12 Clauses du Guide des CCUA

<u>A9068C</u> (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement <u>G1005C</u> (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID pwu005

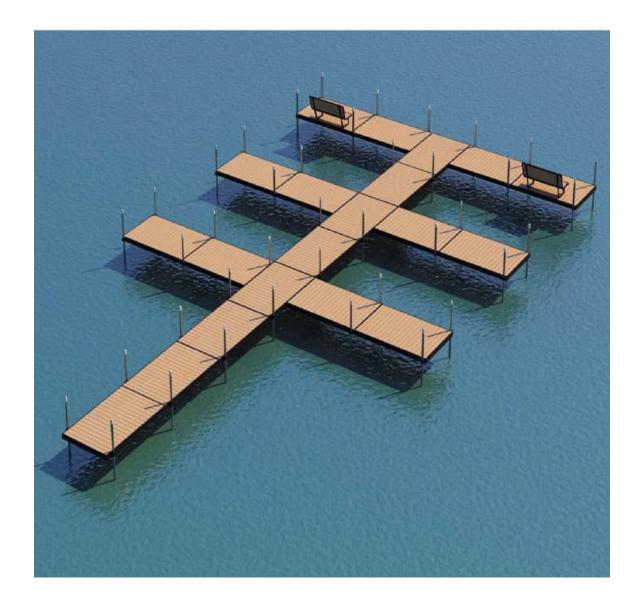
N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »

BESOIN

Le parc national du Canada du Mont-Riding sollicite des propositions visant le remplacement de deux (2) quais au lac Clear, au Manitoba, par des quais modulaires respectant le concept suivant :



N° de l'invitation - Solicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
pwu005

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613 File No. - N° du dossier PWU-9-42102

Les quais doivent avoir les dimensions approximatives suivantes :

a) Passerelle principale: 72 pi de longueur sur 6 pi de largeur;

b) Section d'extrémité en T : 54 pi de longueur sur 6 pi de largeur;

c) Baies: 12 pi x 24 pi;

d) Épis de quai : 12 pi de longueur x 4 pi de largeur.

On doit pouvoir enlever et réinstaller les quais en fonction des saisons; ajuster la hauteur des quais en fonction de la profondeur de l'eau (de 2,5 à 6,0 pi); et reconfigurer des sections du quai modulaire.

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

De plus, tous les quais doivent être équipés à tout le moins des éléments suivants :

- 1. fabrication en aluminium soudé avec platelage sans entretien;
- 2. roulettes permettant le déplacement sur le fond meuble du lac;
- 3. pattes stabilisatrices à intervalles réguliers sur toute la longueur du quai;
- 4. l'extrémité près du rivage doit être articulée de façon à assurer une transition douce entre le quai et le rivage.

Aux fins de la demande de propositions, on tiendra dûment compte des prix proposés et de la qualité du produit. Toutefois, le prix le plus bas pourrait ne pas être accepté. Les soumissionnaires fournissant une proposition détaillée et exhaustive qui respecte les exigences minimales seront pris en compte, et nous acceptons avec plaisir toute autre suggestion relative au projet.

Si le produit que le soumissionnaire est en mesure de fournir ne respecte pas toutes les exigences minimales, le soumissionnaire devra proposer un produit de remplacement.

Exigences relatives aux soumissions

		renseigneme		

□ Le prix individuel de chaque quai selon les descriptions ci-après;
□ Le tableau 1 (ci-après) rempli ainsi que tout autre détail additionnel pouvant être donné sur le produit
proposé;
□ Un calendrier de livraison du produit proposé;
□ Les dessins montrant la configuration exacte des quais individuels, les détails de tous les sous- composants ainsi que la masse et les dimensions de chaque élément du produit;
□ Tout autre matériel additionnel qui serait recommandé pour l'installation, ainsi que le prix de ce matériel;
□ Tout service à « valeur ajoutée » qui pourrait être offert pour le produit proposé.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID pwu005

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Tableau 1

Article	Description	Proposé
Fabrication en aluminium soudé	Fournir des détails sur l'entraxe des soudures, le calibre des éléments en aluminium et la composition des matériaux.	
Roulettes	Fournir des détails sur le type des roulettes, leur matériau et leurs capacités.	
Pattes stabilisatrices	Fournir des détails sur l'espacement des pattes et les méthodes de mise en œuvre.	
Platelage	Fournir des détails sur le platelage.	

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLEAU DE CONFORMITÉ - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Une liste complète des spécifications de rendement obligatoires minimales figure dans le « tableau de conformité » ci-dessous. Les soumissionnaires doivent clairement démontrer que toutes les spécifications obligatoires sont respectées.

- 1. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité du produit proposé à chacune des spécifications de rendement du tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
- 2. Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer dans quelle mesure ils respectent chaque spécification de rendement en consignant cette information dans la colonne Spécification de rendement offerte du tableau de conformité.
- 3. Les documents techniques justificatifs, comme les fiches signalétiques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doivent accompagner la soumission à la clôture de la demande de soumissions, et chacune des spécifications de rendement figurant dans le tableau de conformité doit renvoyer à la section des documents où la conformité est établie. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications techniques. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un texte descriptif assorti d'une explication détaillée de la façon dont sa soumission est conforme sur le plan technique.
- 4. Si les documents justificatifs susmentionnés ne sont pas fournis à la clôture de la demande de soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de l'avis. S'il ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable et éliminée d'emblée.
- 5. Les soumissionnaires doivent fournir à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture de la demande de soumissions, comme il est décrit dans la demande de propositions.
- 6. À défaut de satisfaire à chacune des spécifications de rendement obligatoires, une soumission sera jugée non recevable et éliminée d'emblée.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

pwu005

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLEAU DE CONFORMITÉ - SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Besoin	Fabricant proposé	Numéro de modèle proposé
Quai modulaire		

N° d'art.	Spécification de rendement	État (O) Obligatoire	Spécification de rendement respectée? Indiquer oui ou non	Spécification de rendement offerte: Le soumissionnaire doit indiquer comment il respecte la spécification de rendement en consignant cette information dans la présente colonne.	Renvoi Le soumissionnaire inscrit ici l'endroit où la spécification technique figure dans ses documents justificatifs.
1	Fabrication en aluminium soudé avec platelage sans entretien	(O) Obligatoire			
2	Roulettes permettant le déplacement sur le fond meuble du lac	(O) Obligatoire			
3	Pattes stabilisatrices à intervalles réguliers sur toute la longueur du quai	(O) Obligatoire			
4	Extrémité près du rivage articulée de façon à assurer une transition douce entre le quai et le rivage	(O) Obligatoire			
5	Hauteur du quai ajustable en fonction de la profondeur de l'eau entre 2,5 et 6,0 pi (nivelage à partir du haut)	(O) Obligatoire			

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID pwu005

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6	Passerelle principale de 72 pi de longueur sur 6 pi de largeur (au minimum)	(O) Obligatoire		
7	Enlèvement et réinstallation en fonction des saisons	(O) Obligatoire		
8	Section d'extrémité en T de 54 pi de longueur sur 6 pi de largeur (au minimum)	(O) Obligatoire		
9	Baies de 12 pi sur 24 pi (au minimum)	(O) Obligatoire		
10	Épis de quai de 12 pi de longueur sur 4 pi de largeur (au minimum)	(O) Obligatoire		
11	Capacité de reconfiguration des sections du quai modulaire (au besoin)	(O) Obligatoire		

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID pwu005

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

- Destination F.A.B.
 - o L'Agence Parcs Canada
 - o C.P. 100
 - o Onanole (Manitoba)
 - o R0J 1N0
- La TPS est en sus des prix établis aux présentes.
- La TPS figurera comme poste distinct de la facture.

Art.	Description	Quantité	Prix unitaire	Total calculé
A	Quai modulaire	2	\$	\$
В	Coût de livraison	1	\$	\$
С	Installation et configuration	1	\$	\$
	Prix total (somme des totaux calculés)			\$

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID pwu005

N° de réf. du client - Client Ref. No. 5P404-190613

File No. - N° du dossier PWU-9-42102 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Carte d'achat VISA ;
(Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) :